



# François Alabrune

---

Candidat à la  
Cour internationale de Justice  
avec le soutien de la France  
2027 > 2036

# Mon expérience en droit international

## ► Une longue expérience du conseil en droit international

Entre 1988 et 2022, j'ai exercé de nombreuses fonctions de consultation en droit international public, en particulier en tant que Jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères. Cette pratique prépare à la fonction de juge : elle exige d'interpréter le droit à partir de situations concrètes, en ayant le souci des précédents, de la collégialité et de la confidentialité des délibérations, ainsi qu'une bonne compréhension des réalités internationales.

## ► Une expérience contentieuse diversifiée

J'ai participé à de très nombreuses procédures contentieuses, comme agent ou coagent, devant la Cour internationale de Justice, la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour de justice de l'Union européenne, des tribunaux d'arbitrage ou le Tribunal international du droit de la mer. Cette expérience diversifiée me permet de mesurer les exigences de la fonction de juge international, les enjeux propres au bon fonctionnement de ces juridictions et l'importance du dialogue entre elles.

## ► Une expérience approfondie de la négociation

Au cours des trente-cinq dernières années, j'ai participé à la négociation de plusieurs traités, multilatéraux ou bilatéraux, ainsi que de nombreuses résolutions et déclarations, dans des domaines variés. Cette expérience offre une maîtrise des outils utilisés par les juges pour l'interprétation et l'application du

droit international ou les prises de décisions collégiales.

## ► Une connaissance concrète des Nations Unies et d'autres organisations internationales

J'ai traité des questions juridiques liées à l'activité des Nations Unies depuis 1988, en particulier en tant que conseiller juridique de la Mission permanente de la France auprès des Nations Unies. J'ai aussi une expérience du fonctionnement d'organisations thématiques et/ou régionales, comme l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe.

## ► Un engagement en tant qu'ambassadeur à La Haye

Je participe à des procédures devant la Cour internationale de Justice, contribue aux activités de la Cour permanente d'arbitrage, coopère avec plusieurs juridictions pénales internationales et apporte un soutien aux autres institutions juridiques internationales de La Haye.

## ► Une sélection conforme au Statut de la Cour

Ma candidature a été sélectionnée par le groupe français de la Cour permanente d'arbitrage, présidé par le juge français de la Cour internationale de Justice, après consultation des cours suprêmes et de nombreuses universités en France.

# Ma vision de la Cour internationale de Justice

## ► Une Cour utile à la communauté internationale

Cette utilité tient d'abord à la qualité de sa jurisprudence. La Cour interprète le droit international de manière rigoureuse, indépendante et transparente, en tenant compte de la réalité des relations entre États souverains. Elle respecte le consentement des États à sa compétence contentieuse. Elle est à l'écoute des attentes des États et des besoins de la société internationale.

## ► Une Cour efficace

L'accroissement de la charge de travail de la Cour justifie un budget approprié et des méthodes de travail adaptées. La capacité de la Cour à répondre dans des délais raisonnables aux demandes qui lui sont adressées doit être maintenue. Les efforts en ce sens peuvent

conduire à des évolutions du Règlement de la Cour et des pratiques, en fonction des besoins des États et de la justice internationale. Un dialogue avec d'autres juridictions est précieux.

## ► Une Cour complémentaire des autres organes des Nations Unies

La Cour internationale de Justice est l'organe judiciaire principal des Nations Unies. Son activité, ses ressources, sa composition, l'effet donné à ses jugements et avis s'inscrivent dans le système global des Nations Unies. La Cour contribue à éclairer les autres organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale par ses avis consultatifs. Leur dialogue et leurs interactions revêtent ainsi une grande importance.

## ► Une Cour dont la diversité juridique et linguistique renforce la légitimité

La représentation des principaux systèmes juridiques du monde doit être assurée au sein de la Cour. Le bilinguisme contribue à la qualité des décisions de la Cour, qui doit être en mesure de bien fonctionner dans ses deux langues officielles, l'anglais et le français. Il convient de faciliter l'usage d'autres langues officielles des Nations Unies pour la participation aux procédures et la diffusion des décisions.

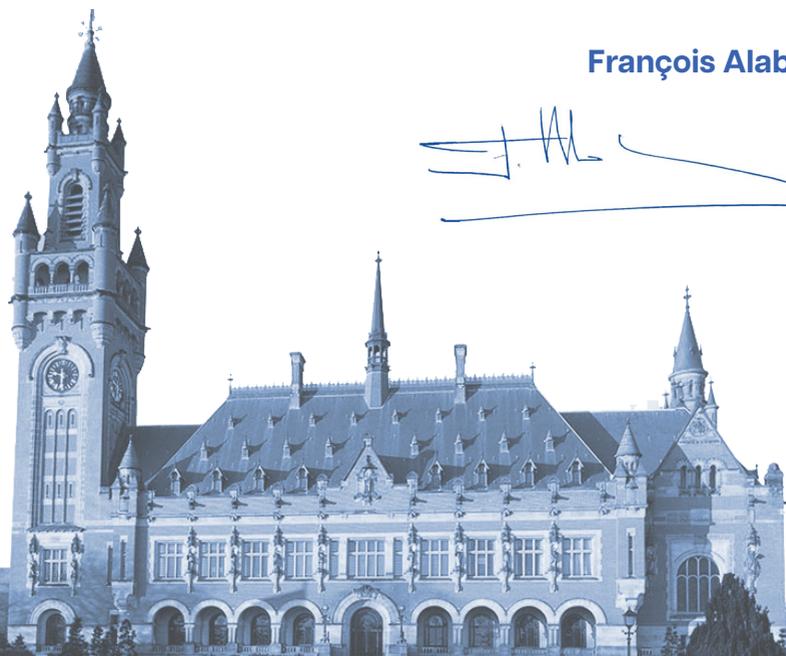
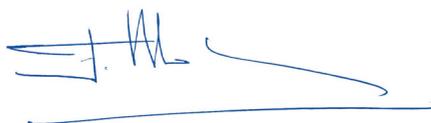


# Mes engagements : indépendance, diversité, rigueur

Si je suis élu, je m'engage à être :

- ▶ un juge **indépendant** et à **l'écoute** de tous les États, ainsi que des besoins de la communauté internationale ;
- ▶ un juge attaché à la défense de la **diversité** juridique et linguistique au sein de la Cour ;
- ▶ un juge attentif à la **rigueur** de la jurisprudence et à **l'efficacité** des procédures, à la **collégialité** au sein de la Cour et au **dialogue** avec d'autres juridictions.

François Alabrune



## Contacts

François Alabrune :

f.alabrune.cj-icj2026@protonmail.com

Paris : Thomas Sauvageot

thomas.sauvageot@diplomatie.gouv.fr

New York : Sylvain de Miguel

sylvain.de-miguel@diplomatie.gouv.fr

La Haye : Stéphane Louhaur

stephane.louhaur@diplomatie.gouv.fr

CV détaillé, publication et autres  
informations

